

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société CARRIERES SAVIANE FRERES
4 allée des Tilleuls – 21510 AIGNAY-LE-DUC

Demande d'autorisation environnementale de renouvellement avec extension
d'une carrière à ciel ouvert de roche ornementale calcaire
sur la commune de Beaunotte (21)

Par arrêté préfectoral N° 59 du 14 janvier 2022 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la Société CARRIERES SAVIANE FRERES dont le siège social est situé 4 allée des Tilleuls – 21510 AIGNAY-LE-DUC, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière à ciel ouvert de roche ornementale calcaire, située sur la commune de Beaunotte (21510), au lieu-dit « La Grande Roche ».

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du lundi 28 février 2022 à 14 heures au lundi 04 avril 2022 à 17 heures** en mairie de Beaunotte - 1 rue de l'Eglise, *siège de l'enquête*.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Jean-Pierre SAVIANE
Gérant de la Société CARRIERES SAVIANE FRERES
4 allée des Tilleuls à Aignay-le-Duc (21510)
tél.: 03.80.93.86.71 - mail : sarl.saviane@orange.fr

• Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et les avis des services seront déposées en mairie de Beaunotte (21510) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et **dans le respect des consignes sanitaires mises en place.**

Mairie de Beaunotte (21510) - 1 rue de l'Eglise
le lundi de 14h00 à 17h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, **dans le respect des consignes sanitaires mises en place.**

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au lundi 04 avril 2022 à 17 heures en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2885>

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Beaunotte (21510), siège de l'enquête, (cf. adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie de Beaunotte (21510), *siège de l'enquête* (cf. adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au lundi 04 avril 2022 à 17 heures, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2885>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le lundi 04 avril 2022 à 17 heures sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-2885@registre-dematerialise.fr

- Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Beaunotte (21510) – 1 rue de l'Eglise - à l'attention de M. Jean-Michel MERIAUX commissaire enquêteur désigné, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le lundi 04 avril 2022 à 17 heures.

M. Jean-Michel MERIAUX commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours, heures et lieu précisés ci-dessous :

Mairie de Beaunotte (21510) – 1 rue de l'Eglise

- lundi 28 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi 26 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- lundi 4 avril 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre la Covid 19. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et de respecter les gestes-barrières. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition du public.

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Beaunotte où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2885>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
La Cheffe du Pôle environnement et urbanisme


Evélyne MORI